

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°13 du 4 avril 2008

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2007-1619

portant modification du décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

Du 15 novembre 2007

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

DÉCRET N° 2007-1619 portant modification du décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

Du 15 novembre 2007

NOR I O C D 0 7 6 2 1 2 7 D

Texte modifié :

Décret n° 95-589 du 6 mai 1995 (BOC, p. 2535 ; JO du 7, p. 7458. ; BOEM 107.1.2, 405.1.2.5, 660.2.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 267 du 17 novembre 2007, texte n° 15 ; signalé au BOC.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 modifié relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Art. 1er. Le premier alinéa de l'article 46 du décret du 6 mai 1995 susvisé est abrogé.

Art. 2. La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 2007.

François FILLON.

Par le Premier ministre :

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Michèle ALLIOT-MARIE.